PROJET RÉFÉRENT

Préparer l'avenir et expérimenter des solutions innovantes sur le littoral de la communauté d’agglomération Hérault Méditerranée (34)



OBJET DE L'OPÉRATION

Le Cerema accompagne la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) et la commune de Vias dans la prise en compte des enjeux littoraux dans leur projet de territoire, ainsi que dans l’identification des actions possibles, notamment sur la côte ouest de Vias, dont la situation est préoccupante.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Le littoral de la Communauté d’Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) présente des enjeux environnementaux majeurs, étant particulièrement exposé aux phénomènes d’érosion et de submersion marine.
La collectivité a engagé une réflexion globale sur son projet de territoire et sa mise en œuvre, avec pour objectif d’intégrer une gestion anticipée, adaptée et préventive des aléas littoraux, tout en assurant une résilience face au changement climatique.
Pour être accompagnée dans cette démarche, la CAHM a répondu à l’appel à partenaires « Gestion intégrée du Littoral », lancé par l’ANEL (Association nationale des élus du littoral) et le Cerema. C’est dans ce cadre que le projet a été élaboré.
Plusieurs questions clés se posent :

- Comment définir une gestion adaptée et préventive face aux aléas littoraux ?
- Quelles sont les possibilités d’actions transitoires, à court et à long terme ?
- Comment garantir l’attractivité du territoire dans un contexte de changement climatique ?

CONTACT

relation-clients-occitanie@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Observation, planification et gestion du littoral et de la mer

LA RÉPONSE DU CEREMA

La réponse du Cerema et de ses partenaires repose sur un programme d'études structuré en quatre axes :

Axe 1 : Synthèse des connaissances et analyse de l'exposition aux aléas

Ce premier axe vise à établir une synthèse des connaissances sur les aléas et les enjeux du territoire, tout en analysant l'exposition des enjeux à ces phénomènes dans un contexte de changement climatique. Dans ce cadre, un rapport d'étude et un atlas cartographique ont été livrés à la CAHM.
Ce rapport comprend :

- Une analyse de l'évolution du littoral de la CAHM du début du XIX^{e} siècle à nos jours, avec un rappel des stratégies et projets en cours ou en réflexion, à l'échelle locale, régionale et départementale.
- Un bilan du contexte géomorphologique et sédimentaire, ainsi qu'un état des connaissances sur les aléas présents sur le littoral : submersion marine, inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement et évolution du trait de côte.
- Un état des connaissances sur les enjeux littoraux : aspects stratégiques, socio-économiques et patrimoniaux (habitats naturels et espèces emblématiques).
- Une analyse de l'exposition des enjeux aux aléas : submersion marine et inondation par débordement de cours d'eau.

Axe 2 : Intégration des enjeux littoraux dans le projet de territoire

Ce volet vise à définir des modalités de prise en compte des enjeux littoraux à travers une démarche collective. Deux ateliers de travail ont été organisés, réunissant les élus et techniciens des collectivités littorales de la CAHM, ainsi que des représentants des services de l'État et des collectivités locales concernées.
L'objectif de ces ateliers de co-construction était de faire émerger des éléments méthodologiques pour doter le territoire d'outils permettant d'élaborer une feuille de route vers un projet de territoire résilient. À l'issue de ces travaux, le Cerema a formulé des recommandations.

Axe 3 : Expertise sur la reconstitution du cordon dunaire

Cet axe consiste à évaluer le projet de reconstitution du cordon dunaire, en intégrant les résultats de l'axe 4.

Axe 4 : Suivi et évaluation d'une expérimentation innovante

Le Cerema, en partenariat avec Ifremer et l'EID Méditerranée, suit et évalue l'expérimentation du dispositif innovant « S-able », encore en cours de mise en œuvre.

Gouvernance du projet

La gouvernance repose sur deux instances :

- Un comité de pilotage,
- Un comité technique.

Ces instances réunissent :

- La CAHM et ses communes littorales,
- Le Cerema,
- Les services de l'État,
- La Région et le Département,
- Le Scot et l'EPF (Établissement Public Foncier),
- Les EPTB (Établissements Publics Territoriaux de Bassin) concernés,
- L'EID (Entente Interdépartementale de Démoustication).

LE CLIENT / PARTENAIRE

CAHM : Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

PILOTE DU PROJET

Direction territoriale Occitanie – Agence de Montpellier
Manuel MARTINEZ - Directeur d'Agence - manuel.martinez@cerema.fr
Georges CHAPALAIN - Chef de Laboratoire - georges.chapalain@cerema.fr

LE CALENDRIER

Début : juin 2022 - Fin : 2025

LE MONTANT

371 K€